

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 10
Nbre d'excusé : 1

Date de convocation : 26/09/2015
Date d'affichage : 26/09/2015

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 30 septembre 2015

Le trente septembre deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : M. BINET Frédéric - M. WALLET Jacky - M. CARON Yves - M. GAUDRILLER - M. PERRIN Sébastien - M. SALOMÉ Marc - Mme ALLIOTE Sophie - Mme DELAVENNE Fabienne - Mme CADET Vinciane - Mme CHAVERON Colette

Etait excusé : M. BOILEAU Florent

Monsieur Yves Caron est nommé secrétaire de séance

Objet : Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme

Monsieur le Maire informe que la secrétaire de mairie Ingrid Lombard est mutée à compter du 15 novembre 2015, que la remplaçante arrivera fin décembre, début janvier 2016. Il convient donc de faire appel au centre de gestion pour trouver une secrétaire entre le 16 novembre 2015 et le 1^{er} janvier 2016.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère un service « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission fixée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à la date d'effet de la mise à disposition du/des agent(s).

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 16 novembre 2015,
- de donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser M. Le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric BINET